

**Département de l'YONNE**  
**Commune de SOMMECAISE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 22 mars 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Durand).

Absent : M. LENTIER Rémi.

Date de la convocation : 15 mars 2021

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JANVIER 2021 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2021.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme LASKA Sandrine est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Délibération 2021/02/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

M. le Maire présente le Compte Administratif pour l'année 2020 qui se présente de la façon suivante :

	Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat total
Investissement	855 590.77 €	586 803.57 €	268 787.20 €	- 59 096.76 €	<b>209 690.44 €</b>
Fonctionnement	284 905.57 €	227 623.21 €	57 282.36 €	133 483.19 €	<b>190 765.55 €</b>
Total			326 069.56 €	74 386.43 €	<b>400 455.99 €</b>

M. le Maire quitte la salle. M. Philippe DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence.

Le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

- **Délibération 2021/02/02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

Concernant l'approbation du Compte de Gestion par M. Jean-François LEGER, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DUMEZ, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations ont été passées normalement ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Délibération 2021/02/03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

- compte 001 – excédent d'investissement reporté = 209 690.44 €,
- compte 1068 – couverture déficit = 0.00 €,
- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté = 190 765.55 €.

- VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :

✓ Délibération 2021/02/04 : Comité des Fêtes de Sommecaise :

Mme Annick GEFFRAY, trésorière du Comité des Fêtes de Sommecaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote.

M. le Maire présente la demande du Comité des Fêtes de Sommecaise sollicitant une subvention à hauteur de 1 500 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2021, au Comité des Fêtes de Sommecaise d'un montant de 1 500 €.

*Mme Annick GEFFRAY revient et reprend sa place.*

✓ Délibération 2021/02/05 : Société de Chasse de Sommecaise :

M. Jean-Luc BOURGOIN, président de la Société de Chasse de Sommecaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote.

M. le Maire présente la demande de la Société de Chasse de Sommecaise sollicitant une subvention à hauteur de 400 €.

Après délibération et avec 8 pour et 1 contre, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2021, à la Société de Chasse de Sommecaise d'un montant de 400 €.

*M. Jean-Luc BOURGOIN revient et reprend sa place.*

✓ Délibération 2021/02/06 : Autres subventions :

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Associations	Montant voté (sur proposition de la commission des finances)	Vote à main levée	Observations
Acanthe	200 €	unanimité	
CIFA 89	100 €	unanimité	1 élève
ADMR	100 €	9 pour et 1 contre	

- Délibération 2021/02/07 : VOTE DU BUDGET 2021 :

M. le Maire présente le budget unique 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 461 220 €,
- section d'investissement : 492 500 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget proposé à l'unanimité.

- Délibération 2021/02/08 : ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ AU 14 GRANDE RUE :

Suite aux différents échanges avec M. Pierre SIMON, M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce dernier met en vente sa propriété sise au 14 Grande Rue à Sommecaise ainsi que son débit de boisson de licence IV.

Considérant qu'il serait souhaitable de conserver la dernière licence IV de la commune sur notre territoire, licence qui pourrait notamment être réaffecter à la future maison multi-activités,

Considérant également que l'achat de cette propriété résoudrait le litige entre M. SIMON et la commune concernant l'accès à la parcelle B423,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ✓ décide d'acheter à M. Pierre SIMON :
  - les terrains cadastrés B404, B423, B424 et ZD30 sur la commune de Sommechaie, pour une superficie de 7 a 67 ca,
  - un débit de boisson de 4<sup>e</sup> catégorie.
- ✓ décide de réaliser ces achats pour un montant de 30 000 € net acheteur.
- ✓ charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents utiles dont l'acte d'achat.

- Délibération 2021/02/09 : REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des achats de fournitures pour la réalisation de travaux dans la maison multi-activités,

Considérant que la commune n'a pas de compte ouvert chez l'enseigne Brico Dépôt,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Patrick DUMEZ, Maire, la somme de 147.40 €.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Bulletin municipal : Suite à l'interrogation d'un conseiller, il est précisé que le prochain bulletin est prévu pour le mois de mai 2021. Il est également précisé que la périodicité de sortie du bulletin va être modifiée, elle ne sera plus trimestrielle mais semestrielle.

➤ Dates à retenir :

- Dimanches 13 et 20 juin 2021 : Elections Départementales et Régionales.

Séance levée à 19h30.

Le Maire,



La secrétaire,

